

DONNÉES FACTUELLES SUR LA CHARGE PROFESSORALE EN 2014-2015

INDICATEURS ET PONDÉRATION DES TÂCHES

- Ce document est rédigé à l'intention des professeurs membres du SGPUM et des comités locaux issus de TP3.06.
- **Le SGPUM publie dans le présent document des indicateurs et des pondérations permettant de faire une estimation numérique des données factuelles sous forme de crédits.**
- Les pondérations du présent document reprennent pour l'essentiel les pratiques en vigueur dans l'institution depuis nombre d'années déjà.
- Certaines pondérations ont été adaptées pour fin de commodité de calcul ou par souci de cohérence et d'uniformité des appréciations quantitatives relatives aux différentes tâches professorales.
- **De façon générale, le critère privilégié (pour la pondération ou pour un indicateur) est le temps de travail nécessaire pour accomplir une tâche professorale.** Par souci de précision, les pondérations et indicateurs sont présentés dans le modèle de tableau de données factuelles que doit remplir chaque professeur de l'unité.
- Ces équivalences numériques constituent un outil d'appréciation nouveau qui est susceptible de révision ou d'adaptation durant la prochaine année, puisqu'on se souviendra que l'application des nouvelles dispositions de TP3.06 ne résultera en crédits effectifs de dégrèvement qu'à compter de 2016-2017.
- Le formulaire rempli par les professeurs vise à distinguer la portion reconnue (= créditée) et la portion non-reconnue de la charge professorale pour l'année 2014-2015. La charge annuelle couvre la période de l'année académique, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.
- Cette procédure découle des nouvelles dispositions de la convention collective 2013-2017.

- *Tous les formulaires des professeurs devront être acheminés au Comité départemental sur la Charge professorale dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 1^{er} septembre 2015.*
- **Le Comité devra en faire une synthèse pour le 1^{er} octobre 2015.** À ce sujet la convention collective précise ceci :
« Mandat du comité : au plus tard le 1er octobre, le comité propose au directeur de l'unité, dans le respect des balises prévues à l'annexe VIII, une charge de travail normale pour l'unité. Cette proposition doit inclure l'ensemble des données factuelles reçues et est simultanément déposée à l'assemblée départementale. »

[CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS SUR LE SITE SGPUM.ORG](http://SGPUM.ORG)

Ressources

- *Se pose la question des ressources nécessaires pour agglomérer les données factuelles des professeurs dans une telle synthèse. Car la proposition de charge normale établie par le Comité nécessite un traitement des données factuelles.*
- **Le SGPUM met à la disposition des comités locaux les ressources nécessaires pour le traitement des données et la production de ces synthèses. Une fois colligées les formulaires de votre unité, prière de les faire parvenir au SGPUM. Les comités sont encouragés à expédier dès maintenant les corpus constitués ou au plus tard le 1^{er} septembre 2015.**
- *On peut faire parvenir ce corpus par le courrier interne à l'adresse postale du SGPUM (ci-dessous).*
- *Si le dossier complet est numérisé, le Syndicat pourra, sur demande du porte-parole du Comité à sgpum@umontreal.ca, faire parvenir à ce dernier un hyperlien permettant de transférer ce dossier au SGPUM. Nous anticipons en effet que la taille de ce dossier dépassera la limite admissible pour un fichier joint par courriel.*

Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal

3060 Edouard-Montpetit, 3e étage

Montréal, QC, H3T 1J7

sgpum@umontreal.ca

1. CHARGE RECONNUE (CRÉDITÉE) EN 2014-2015

- Charge reconnue (créditée en crédits bruts) dans la lettre du directeur reçue avant le 31 mai 2014 pour l'attribution de votre tâche en 2014-15.
- Utilisez les données de la dernière lettre en vigueur et indiquez les amendements survenus en cours d'année, s'il y a lieu.
- **Prière de joindre une copie de la lettre du directeur et de compléter dans les tableaux les éléments absents de la lettre du directeur.**

Si les données fournies dans la lettre du directeur contiennent les informations suivantes, pour des activités créditées (en crédits bruts et non en crédits normés du BRI), préciser le type d'enseignement pour chaque activité : enseignement théorique, enseignement pratique, clinique ou stages, lectures dirigées; participation à des cours collectifs, supervision et coordination de cours-groupes, enseignement individuel, etc.

CHARGE RECONNUE (CRÉDITÉE) D'ENSEIGNEMENT – COURS (à tous les cycles)

Sigle de cours	Trimestre A-H-E	Nombre de crédits	Nombre d'étudiants	Remarques
THÉORIQUE	1 crédit pour 15 heures d'enseignement théorique			
PRATIQUE	1 crédit pour 30 heures d'enseignement pratique			
CLINIQUE OU STAGE	1 crédit pour 45 heures d'enseignement pratique			
LECTURES DIRIGÉES	Indicateur : 0,25 crédit pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral			
AUTRES	Inscrire les crédits reconnus à votre charge			

CHARGE RECONNUE (CRÉDITÉE) D'ENCADREMENT

Si les données fournies dans la lettre du directeur reconnaissent votre encadrement en tant qu'activités créditées (en crédits bruts et non en crédits normés du BRI), préciser sur cette page ces données. Il est très probable que la lettre de votre directeur n'en faisait pas mention.

N.B. En 2014-2015 et dans les conventions collectives antérieures, la charge d'encadrement ne faisait pas l'objet d'une reconnaissance.

Objet	Trimestre A-H-E	Nombre de crédits
<p>Indicateur : 1 crédit de charge d'encadrement du professeur équivaut à 45 heures de travail</p> <p>Exemples : Encadrement d'un étudiant à la maîtrise à temps plein sur deux années équivaut à environ 135 heures de travail au total Encadrement d'un étudiant de doctorat à temps plein sur 4 ans équivaut à environ 360 heures de travail au total</p> <p>Pour fins de calculs, on retiendra en somme :</p> <p>L'encadrement d'un étudiant à la maîtrise à temps plein équivaut à 1,5 crédits par année, à raison de 67,5 heures par année, sur deux années. L'encadrement d'un étudiant au doctorat à temps plein équivaut à 2 crédits par année, à raison de 90 heures par année, sur quatre années.</p>		
<p>NB : Dans le cas d'un étudiant à temps partiel, la moitié des crédits sera reconnue à chaque année, et la durée d'attribution doublée.</p>		

TOUTE AUTRE ACTIVITÉ RECONNUE (CRÉDITÉE) INCLUANT DÉGRÈVEMENT, LIBÉRATION, ETC.

Indiquer ici les tâches créditées dans la lettre du directeur (en crédits bruts et non en crédits normés du BRI) telles que : x crédits comme responsable de programme de 1^{er} cycle ou cycles supérieurs, x crédits pour une Chaire de recherche, x crédits pour un Comité, x crédits pour libération syndicale ou administrative, x crédits pour congé parental (AS 6) ou maladie (AS 3), demi-tâche pour cause de mesure AS 9.02 ou Lettre d'entente N° 7, x crédits pour direction d'un Centre d'étude ou Groupe de recherche, x crédits pour direction d'une revue, x crédits pour activités extérieures, charge modulée en raison de TP 2.06 (nouveau professeur adjoint), de CP 7.02 (sabbatique), le partage de la charge d'enseignement entre deux unités, etc.

Objet	Trimestre A-H-E	Nombre de crédits
Le tableau doit contenir les activités créditées telles que les dégrèvements, libérations, etc.		

2. CHARGE NON-RECONNUE (NON-CRÉDITÉE) EN 2014-2015

- **LA CHARGE NON-RECONNUE EN 2014-2015 CORRESPOND À L'ENSEMBLE DES TÂCHES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE ATTRIBUTION EN CRÉDITS BRUTS DANS LA LETTRE DU DIRECTEUR REÇUE AVANT LE 31 MAI 2014 POUR L'ATTRIBUTION DE VOTRE TÂCHE EN 2014-2015.**
- *Décrire ici toutes les tâches que vous avez faites en 2014-2015 et qui ne figurent pas dans la charge reconnue (i.e. sans allocation explicite de crédits bruts pour cette charge de travail).*
- *Préciser le type d'enseignement pour chaque activité : enseignement théorique, enseignement pratique, clinique ou stages, lectures dirigées; participation à des cours collectifs, supervision et coordination de cours-groupes, enseignement individuel, etc.*
- *Préciser les cours, les parties de cours, les stages, les lectures dirigées, les travaux dirigés, vos interventions comme conférencier dans les cours attribués à d'autres collègues, l'encadrement des demandes de bourses, l'accompagnement et le suivi effectués.*
- *Décrire vos activités de coordination comme responsable de cours, le nombre de cours-groupes, le temps consacré à cette supervision, etc.*
- *Mentionnez vos activités de conception, élaboration ou rédaction en vue de cours en ligne ou de documents pédagogiques pour StudiUM, etc.*
- *Décrire toute autre activité non-reconnue d'enseignement de 1^{er} cycle (ou qualifiée d'initiative pédagogique au 1^{er} cycle et non-reconnue).*

CHARGE NON-RECONNUE D'ENSEIGNEMENT – COURS OU D'ENCADREMENT DE 1^{ER} CYCLE

Objet	Trimestre A-H-E	Nombre d'heures	Nombre d'étudiants	Remarques
NB 1: Pour les tâches assimilables à des crédits reconnus, on fera les équivalences avec les indicateurs de calcul déjà présentés à la PAGE 3 du présent document (en rappel ci-dessous). NB 2 : Pour toutes les autres tâches, on utilisera l'indicateur AUTRES ACTIVITÉS de 0,25 crédit par tranche de 10h de travail professoral				
THÉORIQUE	1 crédit pour 15 heures d'enseignement théorique			
PRATIQUE	1 crédit pour 30 heures d'enseignement pratique			
CLINIQUE OU STAGE	1 crédit pour 45 heures d'enseignement pratique			
AUTRES ACTIVITÉS	Indicateur : 0,25 crédit pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral			

CHARGE NON-RECONNUE D'ENSEIGNEMENT – COURS OU D'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Préciser le type d'encadrement que vous avez réalisé en 2014-2015 ET QUI N'A PAS ÉTÉ COMPTABILISÉ CRÉDITS BRUTS DANS VOTRE CHARGE OFFICIELLE : doctorat, maîtrise, diplôme d'études spécialisées ou autres formations professionnelles, suivi individualisé d'étudiant(s) ou **stagiaire(s)** : lectures et travaux dirigés ; suivi et supervision individualisée de stages postdoctoraux, stages extérieurs, ou autres. Ceci inclut la supervision interdépartementale ou inter-facultaire, la codirection.

CHARGE NON-RECONNUE • ENCADREMENT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (PH.D., M.SC., D.É.S., etc.)

Nom de l'étudiant	Trimestre A-H-E	Date de début	Votre rôle (directeur, co- directeur, superviseur d'études professionnelles, etc.)	Remarques pour pondérer l'importance (ex.: nombre d'heures approximatif, etc.)
<p>Encadrement d'étudiants de maîtrise et doctorat</p> <p>Indicateur : 1 crédit de charge d'encadrement du professeur équivaut à 45 heures de travail</p> <p>Exemples : Encadrement d'un étudiant à la maîtrise à temps plein sur deux années équivaut à environ 135 heures de travail au total Encadrement d'un étudiant de doctorat à temps plein sur 4 ans équivaut à environ 360 heures de travail au total</p> <p>Pour fins de calculs, on retiendra en somme : L'encadrement d'un étudiant à la maîtrise à temps plein équivaut à 1,5 crédits par année, à raison de 67,5 heures par année, sur deux années. L'encadrement d'un étudiant au doctorat à temps plein équivaut à 2 crédits par année, à raison de 90 heures par année, sur quatre années.</p>				
<p>Diplôme d'études spécialisées ou autres formations professionnelles Indicateur : 1 crédit par année par étudiant équivaut à 45 heures de travail pour le professeur</p>				
<p>Lectures et travaux dirigés, suivi et supervision individualisée de stages postdoctoraux, stages extérieurs : Indicateur : 0,25 crédit pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral par étudiant</p>				

CHARGE NON-RECONNUE • ACTIVITÉS NON CRÉDITÉES D'ÉVALUATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Superviseur de stage, examinateur à titre de membre du jury de diplomation, jury d'examen synthèse

Préciser **les activités d'évaluation aux cycles supérieures** auxquelles vous avez participé : Comité aviseur (également appelé comité conseil), jury de projet de doctorat/ de maîtrise, jury de mémoire de maîtrise, jury de thèse de doctorat, jury d'examen général de synthèse doctoral, membre de comités extérieurs (p. ex. organisme subventionnaire), comité de bourses d'études supérieures, animation scientifique de l'unité (club de lecture, encadrement des demandes de bourses étudiantes, etc.)

Nom de l'étudiant	Trimestre A-H-E	Date de début	Votre rôle (Superviseur de stage, Examineur à titre de membre du jury de diplomation, jury d'examen synthèse, etc.)	Remarques pour pondérer l'importance (ex.: nombre d'heures approximatif, etc.)
Indicateur : 0,25 crédit pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral				

CHARGE NON-RECONNUE : CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

La contribution au fonctionnement de l'institution définie à la convention collective comprend :

- les activités au sein d'organismes ou d'entités de cette dernière et au sein d'organismes de préparation, de négociation et d'administration de la convention collective ;
- les tâches liées à la création, à la modification et à la gestion des programmes ;
- la coordination, l'animation ou la direction de programmes d'études, des secteurs professionnels ou de groupes de recherche ;
- la direction de programmes ou de centres de recherche ;
- l'exercice de fonctions administratives ou de cadre académique (pour ceux et celles terminant leur mandat de direction au 1^{er} juin 2015).

En sus de ce qui précède, préciser les tâches non-reconnues dans la lettre du directeur telles que :

- Responsable de programme de 1^{er} cycle ou de cycles supérieurs
- Comité du département
- Comité facultaire
- Comité universitaire (Comité de l'Assemblée universitaire, Commission des études, etc.)
- Direction d'un Centre d'étude
- Direction d'un Groupe de recherche
- Comité syndical

Objet	Trimestre A-H-E	Nombre d'heures approximatif (éléments permettant de reconnaître l'importance du travail effectué (p. ex. nombre de membres dans le Groupe de recherche, mandats du Comité, etc.)
Indicateur : 0,25 crédits pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral		

TOUT AUTRE ÉLÉMENT NON-RECONNU DE VOTRE CHARGE DE TRAVAIL EN 2014-2015

Spécifier les tâches particulières comprises à la charge du professeur.

Décrire les circonstances de leur réalisation.

Évaluer le temps approximatif consacré à ces tâches.

En particulier, décrire :

- les activités de recherche (chaire de recherche, demandes de subvention, activités subventionnées, activités non-subventionnées)
- les subventions et contrats de recherche (titre de la recherche, chercheur principal, co-chercheur, durée)
- tout élément non reconnu dans votre charge de travail qui n'a pas été inscrit aux sections précédentes.

Objet	Trimestre A-H-E	Circonstances de leur réalisation, nombre d'heures, etc.
Indicateur : 0,25 crédits pour chaque tranche de 10 heures de travail professoral		